



Litige avec la société XX...

Par **larnaquée**, le **02/11/2010** à **17:59**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en litige avec une société qui propose un partenariat pour la création de site internet.rnCertaines conditions du contrat ne sont pas respectées, les corrections demandées ne sont pas effectuées enfin bref que des soucis. Cependant j'ai signé un bon de commande avec un engagement sur 48 mois, le prélèvement du 1er mois vient de se faire, je suis donc allé à ma banque expliquer que je ne souhaitais pas ce prélèvement qui vient m'annuler, mais pour le moment malgré une lettre recommandée à cette société je n'ai aucun retour de leur part, que dois-je faire ?rnJ'ai également envoyé un courrier à la répression des fraudes de Paris mais aucun retour même négatif.rnQuels sont mes recours possibles ?rnEst-ce que si je ferme mon auto-entreprise le contrat sera automatiquement annulé, vu que plus d'entreprise plus besoin de site ?rnDois-je fermer mon compte bancaire ?rnSerais-je obligé de passer par un service juridique ?rnBeaucoup de questions en suspens si quelqu'un pourrait me donner des éléments, pour me sortir de ce problème, merci.

Par **Lipotaro**, le **02/11/2010** à **20:55**

BonsoirrnJe me permet de répondre à votre problème.rnJ'ai comme vous été contacté par une société qui me proposait la même chose et j'ai signé comme vous (250€ pendant 48 mois). Hors après un mois j'ai pris conscience que ça faisait trop cher pour moi et en plus il y avait des fautes sur le site. J'ai contacté mon avocat mais malheureusement il n'y a rien fait le contrat est signé et le délai de rétractation est de 7 jours et hors délai il n'y a vraiment plus aucun recours. Même si vous fermez le compte bancaire vous finirez interdit bancaire et vous ne pourrez plus ouvrir de compte ni de société. rnMoi j'ai finalement remis en place les prélèvements et j'ai négocié qu'il me refasse tout le site et franchement depuis j'ai plus un seul problème avec eux tout se passe très bien. Ça fait 2 ans et franchement tout va

bien.rnrnBonne chance a vous

Par **larnaquée**, le **03/11/2010 à 08:35**

Bonjour,rnrnmerci pour cet réponse, j'ai consulté plusieurs avocat et effectivement il m'ont dit que se serait pas facile, mais bon il m'ont pas dit que c'était impossible, car il ne respecte pas leurs engagements ils ont fait aussi des fautes professionnel et plus ca avance plus ca ne vas pas, et puis un contrat qui ne comporte pas de mesure de rétractation n'est pas légale je crois.rnEnfin bref si il y'a un infime espoir je continuerais a me battre contre c'est gens, parce que d'autre doivent être dans le même cas que moi.rnrnCordialement

Par **noah555**, le **07/11/2010 à 20:32**

Chère Mlle Laneau, ou dois-je vous appeler "l'arnaquée de mauvaise foi".rnSachez que l'on ne peut diffamer ainsi sans conséquences.rnJe vous informe donc que nous avons porté plainte contre vous pour diffamation. Les preuves de votre mauvaise foi étant tellement évidentes, nous avons conservé tous les mails où nous vous demandions de nous contacter afin de réaliser votre site tel que vous le souhaitiez, d'autant plus que nous nous sommes jamais opposés à exécuter des modifications.rnDevons-nous également vous rappeler que vous n'étiez pas obligée de signer avec notre société, vous aviez également un droit de rétractation que vous auriez pu utiliser. rnNous regrettons vivement d'en arriver à ce stade, nous aurions préféré conserver de bonnes relations professionnelles. rnJ'invite tous les internautes à consulter votre site internet afin qu'ils puissent constater notre professionnalisme: www.visual-concepts.fr

Par **heneau95**, le **09/11/2010 à 22:49**

bonjourrnrnavec quelle société vous avais signer? moi j ai le même problème rnj ai fait bloqué les prélèvement la banque ne ma pas fiché banque de France car ca reste un litige commercial et c est des prélèvement et non pas des cheques il faut continué vos démarches rnrnbon couragernrvotre lien ne marche pas !!!!!!! visualconcept

Par **Marion2**, le **09/11/2010 à 23:58**

Bonsoir noah555,rnrnJe viens d'essayer de consulter le site www.visualconcept.fr et il y a d'indiqué :rnrn**ERREUR 404 : PAGE INTROUVABLE.**

Par **noah555**, le **10/11/2010 à 00:23**

Désolé erreur de frappe le domaine est : www.visual-concepts.fr